

Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne

Rapport moral de l'année 2023

préparé en vue de l'Assemblée générale annuelle du 7 juin 2024

1. Adhésions	5
1.1. Développement	5
1.2. Étude sur les adhérents qui ont mis fin à leur adhésion au Spiil	5
1.3. Panorama des adhérents	12
Éditeurs	12
Publications	12
1.4. Satisfaction des adhérents	12
2. Stratégie	13
2.1. Bilan de la stratégie fixée en 2020	13
2.2. Objectifs à moyen terme prospection et communication pour augmenter le nombre de membres, la capacité d'action du syndicat et son influence	14
3. Animation	14
3.1. Événements	14
3.2. Formations lancées par le Spiil	16
- Le cycle management du Spiil	16
- Le cycle juridique	17
3.3. Perspectives	18
3.4. Conseils	18
3.5. Communauté en ligne	19
3.6. Conseil CPPAP	19
3.7. Conseil FSDP	20
3.8. Conseil Bourse à l'émergence	20
3.9. Veille (newsletter)	20
3.10. J'aime l'info	21
4. Représentation	22
4.1. Commission paritaire des publications et agences de presse	22
4.2. Comité d'orientation du FSDP et Club des innovateurs	22
4.3. Association pour la transparence économique (Apte)	23
4.4. Écoles de journalisme	23
5. Social - Convention collective nationale des journalistes	23

5.1. Représentativité patronale	23
5.2. Commission chargée de statuer sur la rémunération des droits d'auteur des journalistes et autres auteurs au titre du droit d'auteur et du droit voisin des agences de presse et éditeurs de presse	24
5.3. Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels	24
5.4. Négociations autour de la grille de qualification et de compétences des journalistes	25
5.5. Commission arbitrale des journalistes	25
6. Plaidoyer	25
6.1. Règles encadrant les actions de plaidoyer	25
Transparence	26
Enregistrement auprès de la HATVP	26
Enregistrement auprès du registre de l'Union européenne	26
6.2. Les rendez-vous institutionnels	26
6.3. Les propositions du Spiil à l'occasion des États généraux de l'information	28
6.4 Liberté de la presse : mobilisation du Spiil en faveur de Mediapart, Le Poulpe, Disclose et le Courrier des Balkans	29
6.5. Droits voisins	30
6.6. Ouverture de l'accès aux accords Subscribe with Google et Google News Showcase	30
6.7. Ouverture des aides au pluralisme pour les services de presse tout en ligne	31
6.8. Contribution aux travaux de la fédération européenne News Media Europe	31
6.9. Développement des relations avec les autres organisations professionnelles du secteur des médias	32
6.10. Perspectives	32
7. Communication externe	33
7.1. Réseaux sociaux	33
7.2. Envoi de newsletters	33
7.3. Retombées presse	33

1. Adhésions

1.1. Développement

Au 31 décembre 2023, le Spiil comptait 255 adhérents à jour de leur cotisation.

Fin 2022, le Spiil comptait 270 adhérents à jour de leur cotisation.

Le Spiil a perdu 15 adhérents en 2023 :

- 31 adhérents ont rejoint le Spiil
- 46 adhérents ont mis fin à leur adhésion

Avec 46 résiliations, le taux de non-renouvellement s'établit à 17 %, en hausse par rapport à l'année précédente (10 % en 2022).

La taille moyenne des adhérents du Spiil s'est accrue. Les membres dans les tranches de cotisation de 0 à 100 000 euros sont passés de 171 à 147, alors que les membres dans les tranches de cotisation supérieures à 100 000 euros sont passés de 91 à 100. Cette situation reflète l'effort porté par l'équipe pour attirer des membres de plus grande taille.

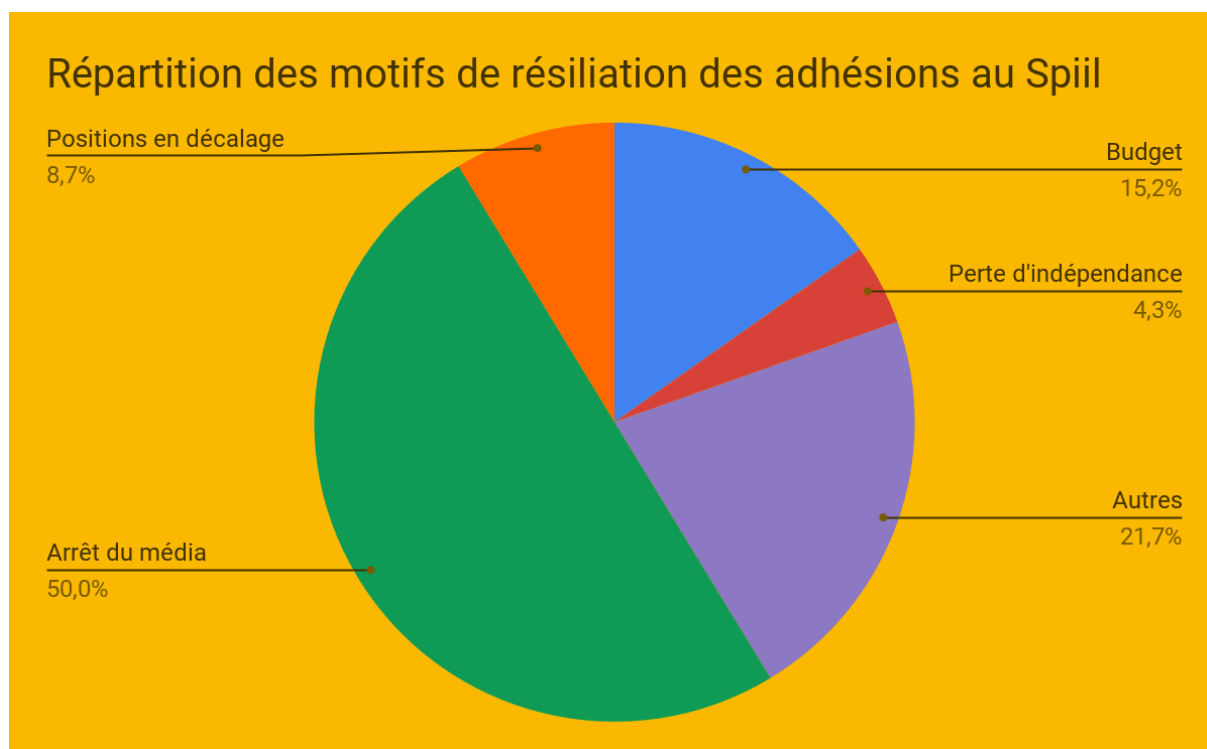
Le point 1.2 ci-dessous analyse les raisons de l'augmentation du taux de non-renouvellement.

1.2. Étude sur les adhérents qui ont mis fin à leur adhésion au Spiil

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la baisse du nombre d'adhérents du Spiil en 2023 :

Les principaux motifs liés aux 46 résiliations sont les suivants :

- ont mis fin à leur adhésion pour des raisons budgétaires
- pour perte d'indépendance
- parce que les positions étaient en décalage
- étaient injoignables
- ont arrêté leur média



Plus de la moitié des médias qui ont arrêté leur adhésion l'ont fait, car ils étaient en difficulté. L'équipe du Spiil a mené une analyse qualitative avec les adhérents qui ont mis fin à leur adhésion, grâce à des échanges téléphoniques et en visioconférence.

En 2023, 46 adhérents ont résilié leur adhésion au Spiil. Parmi eux, 23 ont mis fin à leur média, n'ayant pas survécu aux défis inhérents du secteur et à un contexte économique difficile. Trois facteurs, identifiés sur la base des déclarations des éditeurs, expliquent ces difficultés :

- la fragilité du modèle économique et la difficulté à proposer un projet éditorial adapté aux attentes des lecteurs
- la difficulté d'accès à certaines aides publiques
- la concurrence accrue des plateformes en ligne et la perte de confiance du public.

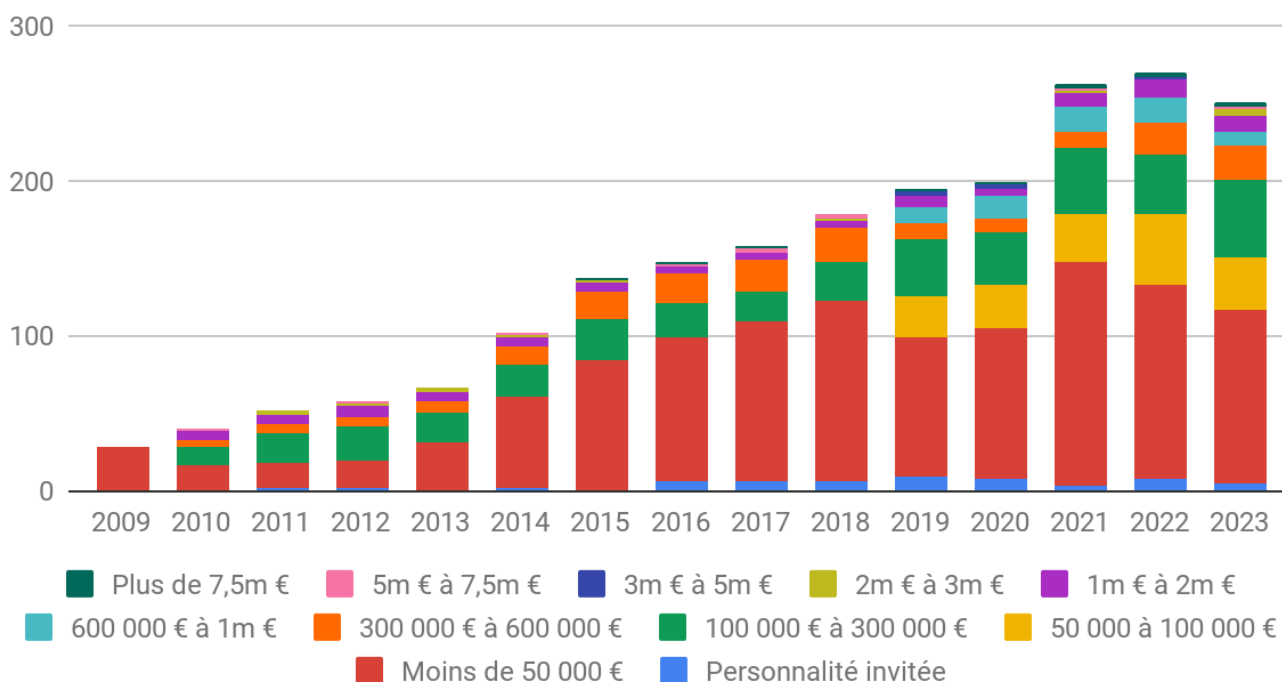
7 autres éditeurs ont été contraints de renoncer à leur adhésion pour raisons budgétaires. 4 adhérents ont recentré leur activité en dehors du volet média. 2 adhérents ont perdu leur indépendance. Enfin, 10 adhérents ont mis fin à leur adhésion pour d'autres raisons.

Une étude menée au sein des jeunes adhérents du syndicat a permis de constater que près de la moitié des médias qui avaient rejoint le syndicat en 2021 avaient mis fin à leur adhésion sous un à deux ans, témoignant de la difficulté pour les nouveaux médias de réussir à trouver un modèle de fonctionnement pérenne. Le retour à la normale après les nombreux dispositifs d'exception mis en place lors de la crise sanitaire entre 2020 et 2021 a aussi durement touché de nombreux médias qui ont déclaré avoir dû faire face à un contexte plus difficile en 2022 et particulièrement en 2023. Le remboursement des prêts garantis par l'État et des charges sociales décalées ont pesé dans la trésorerie d'entreprises de presse déjà fragiles, l'aggravation de tendances d'évitement informationnel au sortir de la crise de la Covid-19 et les effets de l'inflation sur les dépenses d'abonnement ont particulièrement pesé sur l'ensemble du secteur, les médias émergents étant en première ligne de ces difficultés.

Ces deux dernières années, la stratégie du syndicat a consisté à aller chercher de nouveaux gros adhérents et cela a payé, puisqu'un certain nombre de grands éditeurs ont rejoint le Spiil grâce au développement de services dédiés (dîners avec des acteurs internationaux, renforcement de l'accompagnement) : Maddyness, Futura, The Conversation France, etc. Pour accompagner ce développement, le nouveau Bureau comptera plusieurs membres chargés d'accompagner les permanents dans la communication et la réflexion technique pour optimiser la prospection.

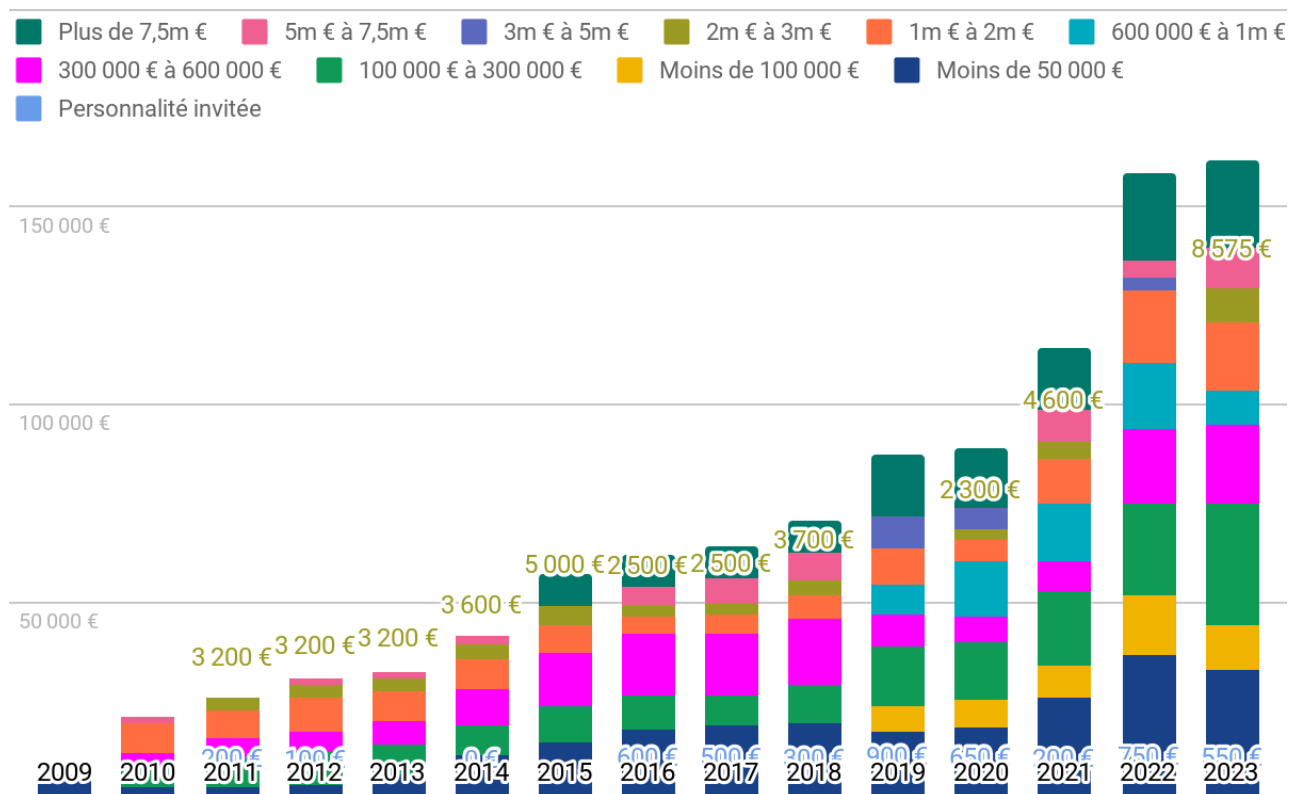
Nombre d'adhérents par palier de cotisation

(nombre de cotisations par palier de chiffre d'affaires)

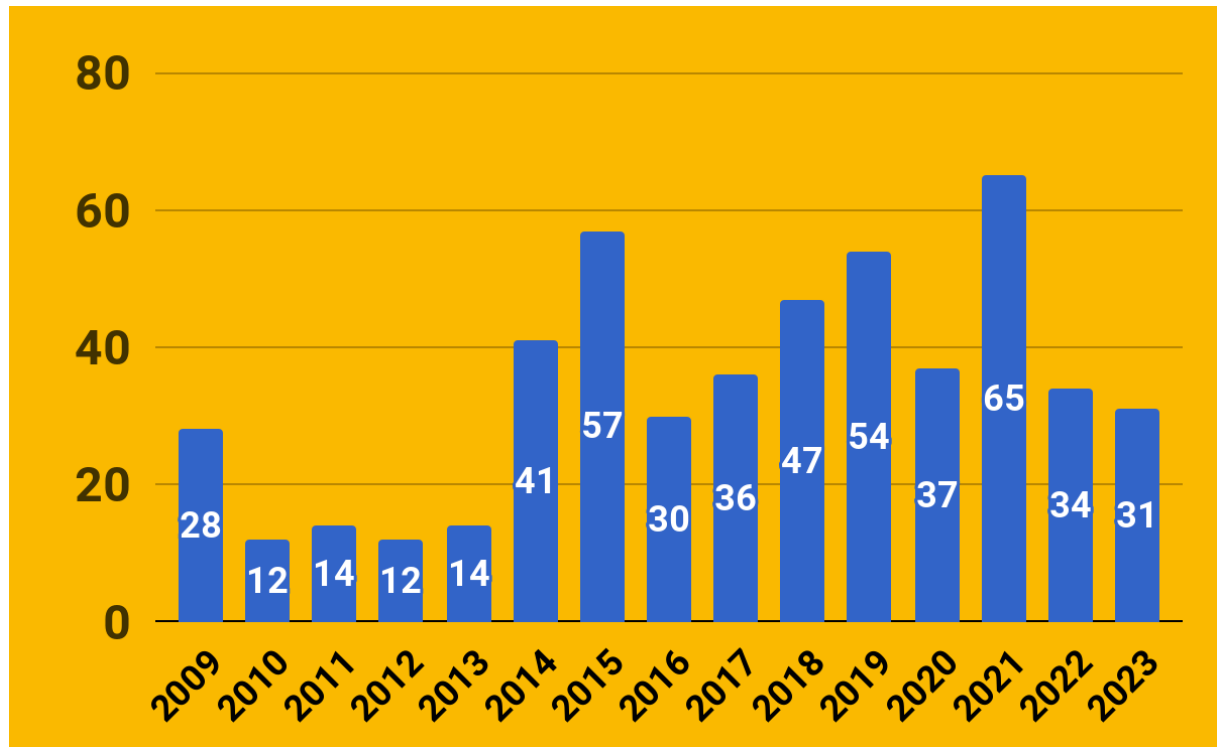


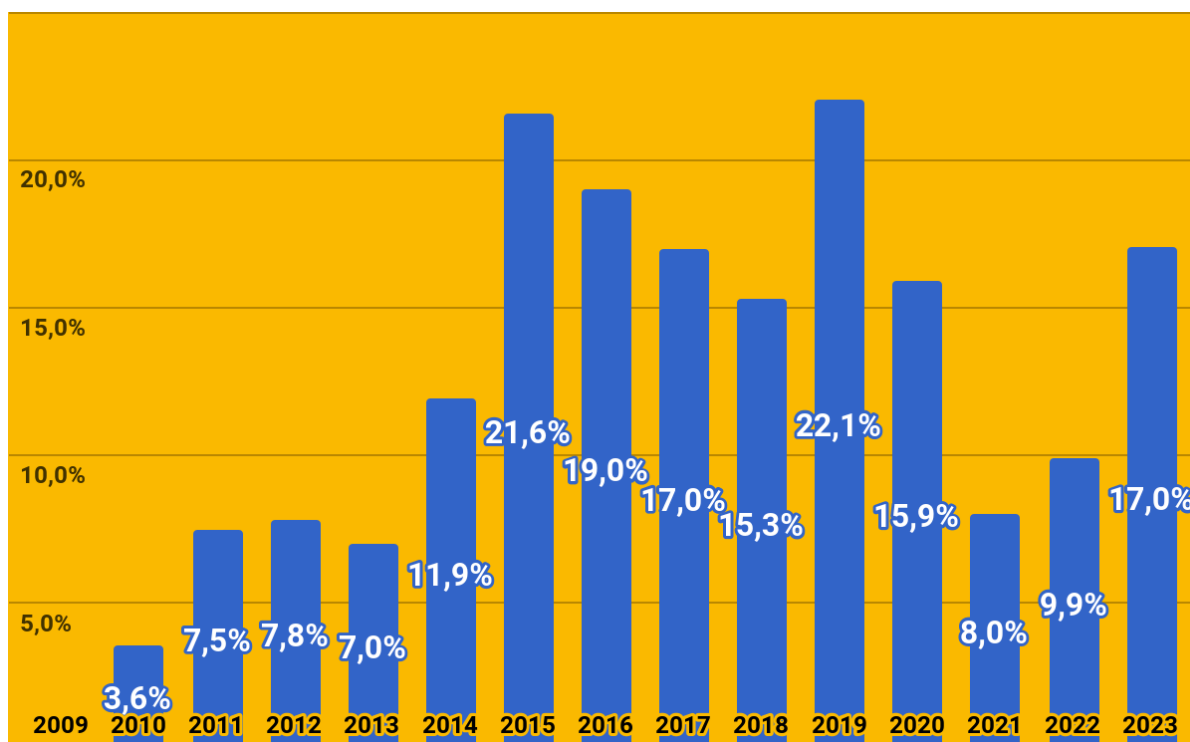
Les paliers de cotisation sont fonction du chiffre d'affaires de la structure éditrice.

Montant des cotisations par palier de cotisation



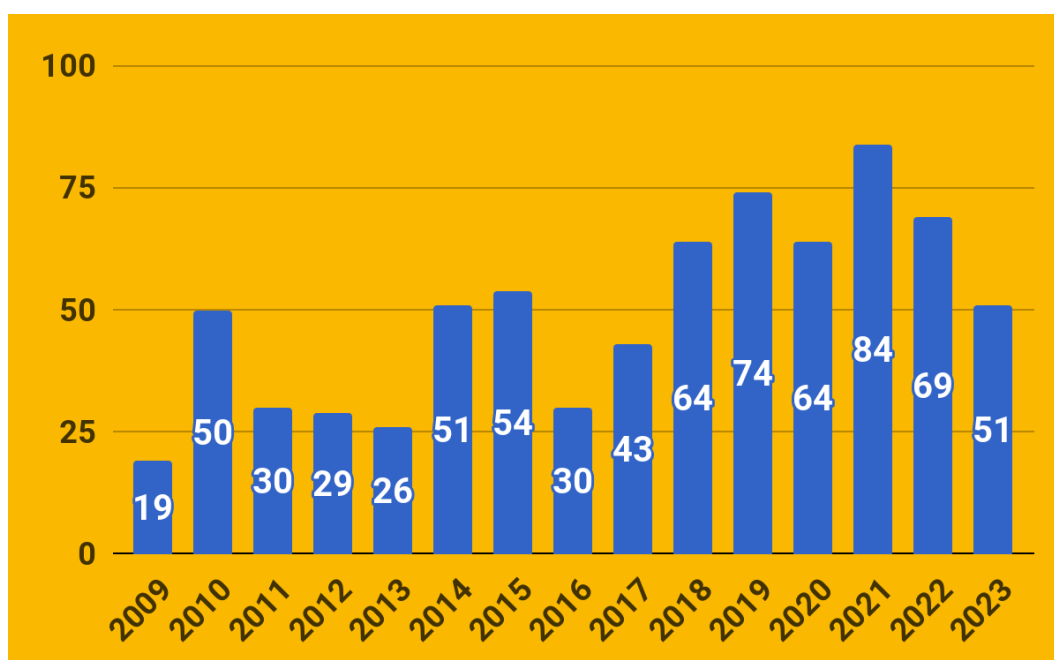
Nombre de nouveaux adhérents





Nombre de candidatures

Le Spiil a attiré moins de médias candidats, avec 51 candidatures contre 69 en 2022.



1.3. Panorama des adhérents

Éditeurs

Au 31 décembre 2023, le Spiil représente 251 entreprises et associations et quatre personnalités invitées (n'ayant pas la qualité de membre, conformément à l'article 6-1 des statuts).

Les structures adhérentes du Spiil viennent de toutes les régions, mais sont concentrées à 60 % en Île-de-France. Cette année, la part d'adhérents basés dans les autres régions a augmenté.

Les entreprises et associations membres s'appuient sur des modèles économiques variés :

- 25 % ont adopté un modèle payant ;
- 20 % un modèle gratuit basé sur la publicité ;
- 22 % un modèle mixte ;
- et 33 % un modèle autre (dons, formation, etc.).

Publications

Au 31 décembre 2023, le Spiil représente 343 titres de presse contre 340 en 2022. En dépit de la baisse du nombre d'entreprises éditrices membres, le nombre de publications représentées augmente légèrement.

Toutes les familles de presse sont représentées parmi les adhérents du Spiil :

- 54 % des titres sont généralistes (181 titres) et 46 % spécialisés (159 titres)
- 24 % des titres sont locaux (80 titres), 76 % sont nationaux ou internationaux (263 titres).
- 75 % sont des pure players (259 titres), 19 % sont des publications bimédia (64 titres). 6 % sont des titres uniquement papier.

1.4. Satisfaction des adhérents

Lors du renouvellement des adhésions 2024, les adhérents ont été invités à déclarer s'ils recommanderaient le Spiil. Au 1^{er} juin 2024, 190 avaient répondu. La note moyenne des adhérents est de 8,9 sur une échelle de 1 à 10, ce qui témoigne d'un haut degré de satisfaction des membres.

2. Stratégie

2.1. Bilan de la stratégie fixée en 2020

En 2023, le Spiil a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie déterminée par le bureau lors d'un séminaire organisé en 2020.

- **Élargissement des adhérents à tous les formats de média** et plus seulement aux médias écrits. En effet, Internet fusionne des formats auparavant séparés par leur mode de diffusion (télévision, radio, presse) et la séparation de leur régulation a de moins en moins de sens, comme le montre par exemple la situation des podcasts.
- **Revendication de notre identité autour de l'indépendance**, clé de voûte du lien entre les adhérents et marqueur de différenciation au sein de l'écosystème de la presse. Un chantier a été lancé en septembre 2023 pour clarifier les conditions d'adhésion et renforcer les exigences du Spiil en matière de transparence des sources de financement des candidats à l'adhésion et au respect de la déontologie journalistique. Ce chantier a donné lieu à des propositions de changement de statuts examinées à l'occasion d'une Assemblée générale extraordinaire.
- **Renforcement de l'offre du syndicat** à destination des entreprises en croissance et consolidation de l'offre du syndicat à destination de celles en lancement.
- **Élargissement de l'action du Spiil à l'Union européenne**, afin de peser à une échelle pertinente face aux plateformes numériques et sur les enjeux du secteur : intelligence artificielle, liberté de la presse, concurrence.

Le bureau a poursuivi les objectifs fixés en 2020 et a soutenu le lancement de projets en ce sens :

- Mise en place de nouveaux projets pour répondre aux demandes des membres, en particulier sur la formation à la gestion d'une entreprise de presse et sur les questions juridiques.
- Développement du cycle de formation au management, avec l'ajout de deux modules, l'un consacré au développement de produits et un autre sur la communication.
- Développement des ressources proposées aux membres grâce à l'organisation d'ateliers et la mise à jour des fiches destinées aux membres.
- Lancement de dîners avec des acteurs internationaux de la presse (News Media Europe, Krautreporter en mars 2023, The Guardian en septembre 2023).

- Adhésion à la fédération européenne News Media Europe et premières contributions aux activités de la fédération européenne : participation aux groupes de travail sur la liberté de la presse et sur le droit d'auteur, envoi de contributions, participation aux réunions du Board of directors, en avril et en octobre 2023.
- Adhésion au Conseil de déontologie journalistique et de médiation pour renforcer l'engagement du Spiil en faveur de la qualité de l'information et la confiance du public.
- Recrutement de deux alternantes en septembre 2023 pour renforcer les actions de plaidoyer en France et au niveau européen et le pôle adhérents.

2.2. Objectifs à moyen terme prospection et communication pour augmenter le nombre de membres, la capacité d'action du syndicat et son influence

- poursuite des efforts sur l'amélioration du service aux membres : organisation d'ateliers sur les sujets de leur choix, de rencontres, de conseils pratiques, des cafés des managers, développement de la présence du Spiil au niveau local et renforcement des relations avec les adhérents en région.
- création d'un baromètre des entreprises du secteur : modèles d'affaires, réussites, raisons des échecs, etc.
- refonte du site internet pour un meilleur accès aux informations utiles pour les membres
- poursuite du rapprochement avec les autres organisations d'éditeurs pour mieux faire valoir les points de vue du Spiil et défendre ensemble nos positions face aux plateformes
- affiner et affirmer les positions du Spiil sur les grands sujets d'intérêt du secteur, dans la recherche du bien commun et sans approche corporatiste : régulation des technologies d'intelligence artificielle générative, rapport aux plateformes, réflexions sur la réforme des aides à la presse, éducation aux médias, etc.

3. Animation

3.1. Événements

Quinze séances de formations, neuf ateliers ainsi que quatre ateliers en physique lors de l'assemblée générale, trois cafés des managers et deux dîners ont été

organisés en 2023. Les ateliers du Spiil sont désormais enregistrés et mis en ligne sur le site pour être accessibles à tous les membres.

Date	Sujet	Intervenant.e.s
17/01/ 2023	Les procédures bâillons	Me Octave Nitkowski, avocat spécialisé en droit de la presse
21/02/2023	Quels sont les droits de copie auxquels les éditeurs du Spiil peuvent prétendre ?	Sandra Chastanet, directrice du département ayants droit et affaires internationales du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC)
9/03/2023	Comment faire un journalisme inclusif ?	Megan Clément, rédactrice en chef de la newsletter Impact (Gloria Media), Léniaïg Bredoux, gender editor (Mediapart) et Lucie Geffroy, corédactrice en chef (La Déferlante).
21/03/2023	Dîner du Spiil	L'équipe de Krautreporter
28/03/2023	La santé mentale	Christelle Tissot, fondatrice de Musae et Julien Da Silva, responsable de domaine prévention médico-sociale chez Audiens
29/03/2023	Atelier du Spiil aux Assises du journalisme à Tours « Retrouver le goût d'entreprendre dans les médias »	- Alvina Ledru-Johansson, fondatrice, Culs de Poule - Nadia Berra, fondatrice de Lisons Lizon - Catherine Ronin, directrice du développement de Zinfos974 - Jean-Christophe Boulanger, PDG de Contexte
20/04/2023	Café des managers	Animé par Max Boire, responsable des relations adhérents du Spiil
Avril à novembre 2023	Cycle de formation sur la direction d'une entreprise de presse, avec cinq volets et quinze séances : RH, direction financière, posture managériale, communication	- Frédéric Texier, directeur financier - Frédéric Serres, DRH - Viviane Ross, coach de dirigeants - Antoine Martin, expert en développement stratégique - Bertrand Laisné, consultant en stratégie de communication

27/04/2023	Formation juridique	Me Octave Nitkowski, avocat spécialisé en droit de la presse
15/05/2023	Développer un projet de newsletter	Edmond Espanel, directeur général de Brief.me Rebecca Amsellem, fondatrice de Gloria Média
6/06/2023	La transition écologique des éditeurs de presse	Mickaël Réault, fondateur du Grand Rebond, un réseau d'entreprises engagées en faveur de la transition écologique et Alexandre-Reza Kokabi, journaliste chez Reporterre.
16/06/2023	À l'occasion des AG du 16/06/2023 : - Débats sur l'intelligence artificielle - Comment assurer de bonnes relations entre actionnaires ? - Comment faire face à la défiance des lecteurs et à la fatigue informationnelle ? - Atelier social	- Frédéric Filloux, journaliste à L'Express, spécialiste des nouvelles technologies - Me Diab Maalouf, avocat en droit des affaires aux Barreaux de Paris et New York - Marie Peltier, chercheuse, professeure à la Haute École Galilée de Bruxelles - Alexis Nekrassov, coordinateur social du Spiil
27/06/2023	Accéder aux financements des médias et maximiser ses chances	Kristyna Gregorova, chargée d'affaires au sein de l'Ifcic, l'Institut de financement du cinéma et des industries culturelles
14/09/2023	Café des managers	animé par Max Boire, responsable des relations adhérents du Spiil
21/09/2023	L'utilisation d'images sur internet	Me Octave Nitkowski, avocat spécialisé en droit de la presse
21/09/2023	Dîner avec The Guardian	Avec Mylène Sylvestre, éditrice, et Jessica Hayes, responsable stratégie
5/12/2023	Café des managers	animé par Max Boire, responsable des relations adhérents du Spiil
7/12/2023	La gestion d'un média imprimé : spécificités et enjeux	Béatrice Vannière, directrice des opérations, I/O Médias

3.2. Formations lancées par le Spiil

- Le cycle management du Spiil

Les permanents du Spiil reçoivent régulièrement des éditeurs de presse qui peinent à mettre en œuvre une vision stratégique pour leur média, à adopter une posture managériale ou à gérer efficacement les finances de leur entreprise. Face

à ces difficultés, l'équipe a travaillé avec des experts pour mettre en place des actions de formation afin de permettre aux éditeurs de presse de pallier leurs lacunes. L'équipe a ainsi conçu en 2022 un cycle de formation au management des entreprises de presse en trois modules avec une approche se voulant la plus pratique possible. Face au succès de cette première édition, une nouvelle édition a été organisée d'avril à novembre 2023, augmentée de deux nouveaux modules : la communication ainsi que la stratégie commerciale. Le Spiil a de nouveau fait appel aux intervenants des premiers modules pour assurer cette formation :

- Frédéric Serres, directeur des ressources humaines
- Viviane Ross, coach de dirigeants
- Frédéric Texier, directeur financier dans des groupes de presse
- Bertrand Laisné, formateur en prise de parole à forts enjeux et en communication digitale
- Antoine Martin, expert en développement stratégique

Plus d'une quinzaine de membres se sont inscrits à l'ensemble des séances de cette seconde édition du cycle qui est devenue payante afin d'assurer sa pérennisation.

La formation a été très appréciée pour la qualité des intervenants, la pertinence des thématiques et l'organisation efficace. Les participants ont particulièrement aimé les échanges enrichissants avec les autres médias ainsi que les modules concrets sur la gestion financière et la stratégie. Le tarif abordable a également été souligné, les participants se disant prêts à investir davantage.

Dans l'ensemble, une formation utile qui a permis aux participants d'acquérir de nouvelles compétences essentielles pour la gestion de leur média.

- Le cycle juridique

Les permanents du Spiil ont constaté que nombre d'adhérents du Spiil peinaient à comprendre certaines réglementations du secteur de la presse, ce qui les amenait à commettre des erreurs potentiellement préjudiciables pour leurs entreprises. Pour les aider à comprendre plus finement la loi, l'équipe s'est rapprochée d'avocats susceptibles de donner des bases juridiques aux membres.

Au cours de l'automne 2022, le Spiil a donc initié un cycle de formation juridique pour les adhérents qui a été poursuivi en 2023 afin de les sensibiliser sur les enjeux juridiques qui concernent les éditeurs de presse. Ce cycle a englobé de nombreux aspects tels que le droit de réponse, la diffamation et les injures ou encore le respect du droit à la vie privée et du droit à l'image.

La dernière session organisée au printemps 2023 a été animée par Maître Octave Nitkowksi avec une moyenne supérieure à 30 inscrits par séance, ce qui montre

l'intérêt des membres pour ce service.

Le taux de satisfaction est assez élevé avec une moyenne de 4,2/5 d'après une enquête menée auprès des adhérents qui ont souligné la qualité du propos, des thèmes passionnants, la pédagogie de l'intervenant, ainsi que sa maîtrise des divers sujets évoqués.

3.3. Perspectives

Les ateliers organisés par le Spiil se poursuivent à un rythme soutenu, le syndicat organise un atelier toutes les 4 à 6 semaines.

Afin de renforcer la transparence de ses activités de plaidoyer, le Spiil lance des apéros institutionnels, deux fois par an, pour dialoguer avec les membres sur les dossiers en cours.

Enfin, le Spiil a lancé un groupe de travail pour améliorer l'ergonomie du site du syndicat. Parmi les améliorations attendues : la possibilité pour les éditeurs de récupérer directement leurs reçus d'adhésion depuis leur compte, améliorer la visibilité des événements, favoriser le partage entre adhérents grâce à une inscription automatique des éditeurs sur le forum, rendre les pages d'accueil plus dynamiques, création d'un annuaire de recommandations de prestataires et d'une bourse d'emploi.

3.4. Conseils

Le Spiil met à disposition de ses adhérents des interlocuteurs directs, les permanents de l'organisation, disponibles tous les jours (hors congés et week-ends), par e-mail ou au téléphone. Quand cela est nécessaire ou demandé, le Spiil reçoit les éditeurs adhérents pour des entretiens. En 2023, l'équipe a ainsi mené plus d'une centaine de rendez-vous avec des éditeurs membres du Spiil.

Le Spiil compte cinq permanents : Anne-Claire Marquet, directrice et Max Boire, responsable des relations adhérents, Rebecca Moreau, chargée de mission affaires publiques en alternance depuis septembre 2023 ; Fanny Schmidt, chargée de mission relations adhérents en alternance et Osho-Neka Olisa, assistante de direction. Osho-Neka est chargée de répondre aux sollicitations des donateurs et des éditeurs de J'aime l'info, dans un contexte de forte augmentation du niveau de collecte chaque année (multipliée par près de 3 en 3 ans).

Cette mission de conseil et de soutien s'est poursuivie en 2023, avec un nombre croissant de demandes. Max Boire et Fanny Schmidt répondent à environ une quinzaine d'adhérents par semaine. Les demandes portent aussi bien sur des points juridiques (droits d'auteur, usage de la marque, droit du travail, etc.) que

sur des conseils en matière de stratégie de financement.

Le Spiil a aussi permis la mise en relation de ses adhérents avec des experts, des professionnels ou encore des institutionnels, en réponse à des besoins identifiés ou à des problématiques auxquelles étaient confrontés ses adhérents.

3.5. Communauté en ligne

En 2023, l'équipe du Spiil a développé les ressources mises à disposition des membres sur le site :

- **4 fiches ont été rédigées en 2023** : chômage partiel et retraite complémentaire, disparition progressive de la déduction forfaitaire spécifique, guide pratique du droit à l'oubli et réseaux sociaux, applis, podcasts et la carte de presse.
- **10 webinaires** ont été montés et mis en ligne pour les membres : les procédures-bâillons, les droits de copie auxquels les éditeurs du Spiil peuvent prétendre, le « journalisme inclusif », la transition écologique des éditeurs de presse, l'accès aux financements des médias, la santé mentale, le développement d'un projet de newsletter, l'utilisation d'images sur Internet et la gestion d'un média imprimé.

La fiche sur le Fonds stratégique pour le développement de la presse a été étoffée.

Afin de les rendre les plus exhaustives possible, les nouvelles fiches comprennent une foire aux questions pour répondre aux éventuelles imprécisions des textes et donner des exemples.

Le forum reste un moyen privilégié d'échanger entre membres, qu'il s'agisse de partages d'expériences, recherches de prestataires ou questions. En moyenne, ce sont environ 12 questions qui trouvent des réponses chaque mois sur le forum, venant ainsi compléter la base de connaissance commune.

3.6. Conseil CPPAP

Le Spiil a conseillé une soixantaine de membres sur la réalisation de leurs dossiers de première demande de reconnaissance auprès de la Commission paritaire des publications et des agences de presse (CPPAP), le cas échéant, de demandes de requalification IPG (information politique et générale) ou de renouvellement.

La responsable au sein du bureau est Gabrielle Boeri-Charles (jusqu'en avril 2024), avec le soutien de Max Boire pour la relecture des dossiers. Max représente le Spiil auprès de la CPPAP à compter du 25 avril 2024.

L'équipe du Spiil développe son expertise sur la reconnaissance par la CPPAP des titres imprimés pour accompagner les éditeurs qui disposent d'un titre papier. Une

analyse de la doctrine est en cours de rédaction.

3.7. Conseil FSDP

Le Spiil accompagne les adhérents dans le cadre des dépôts de dossiers au Fonds stratégique de développement de la presse (FSDP). Le Spiil a également publié son analyse actualisée de la doctrine du FSDP grâce à une étude comparée de plus d'une trentaine de dossiers instruits et des décisions de financement prononcées par le FSDP entre 2018 et 2020. Ainsi ont pu être précisés les dépenses éligibles ou non, les taux spécifiques à certains postes ainsi que tout un ensemble de détails qui ne sont pas spécifiés dans le décret d'application. Cette étude a permis de rendre moins opaque le fonctionnement du fonds et de faciliter l'accessibilité du dispositif non seulement pour ses adhérents, grâce à une fiche, mais aussi pour l'ensemble du secteur.

Le responsable au sein du bureau est Benjamin Sabbah (jusqu'à mars 2024), en lien avec Max Boire, responsable des relations adhérents qui assure le suivi des dossiers et explique les attendus de l'administration aux membres. À compter de juin 2024, le responsable au sein du bureau sera Vincent Couronne.

En 2023, l'équipe du Spiil a accompagné une vingtaine de membres dans leurs démarches de demande de FSDP.

3.8. Conseil Bourse à l'émergence

En 2023, le Spiil a conseillé 22 éditeurs pour le montage de leur dossier de demande de bourses à l'émergence, un dispositif d'aide au lancement proposé par le ministère de la Culture.

La responsable est Anne-Claire Marquet, directrice en lien avec Max Boire et Benjamin Sabbah (jusqu'à mars 2024).

3.9. Veille (newsletter)

En 2023, le Spiil a envoyé 25 éditions de sa newsletter bimensuelle pour tenir les adhérents informés des évolutions législatives, réglementaires et conventionnelles portant sur le secteur de la presse. Une foire aux questions juridiques a été introduite en 2022 pour répondre de manière simple et précise à des questions juridiques envoyées par des membres. Ces newsletters rappellent aussi les dates butoirs pour différentes demandes d'aide et dépôts de dossier (CPPAP, bourse émergence, FSDP, etc.), informent sur la vie de la communauté et du Spiil en général. Une section « perspectives » a été ajoutée début 2023 pour partager les lectures de l'équipe sur les tendances nationales et internationales du secteur des

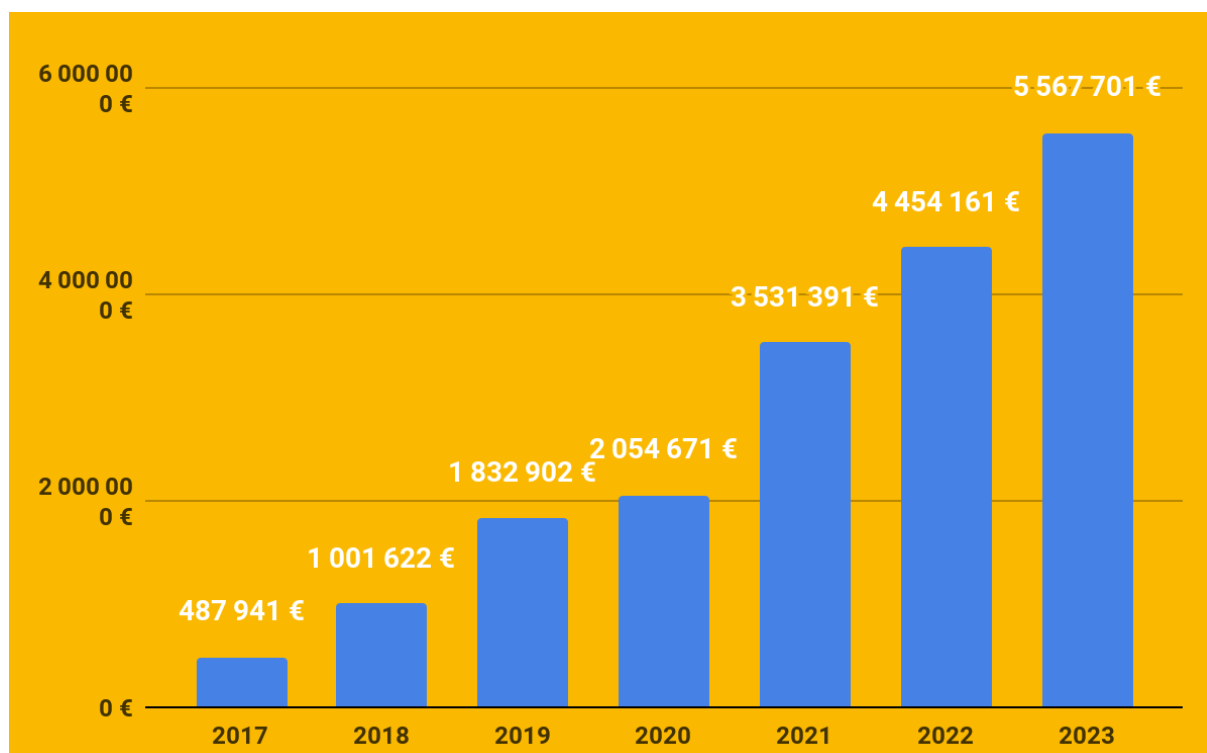
médias. Cette nouvelle section fait partie des ressources les plus consultées dans la newsletter.

Le taux d'ouverture de la newsletter est d'environ 60 %, avec un taux de clics de 10 % en moyenne, stable en 2023.

3.10. J'aime l'info

J'aime l'info est une plateforme de collecte de dons à destination des entreprises de presse permettant aux donateurs de bénéficier d'une défiscalisation si leurs contributions bénéficient à des titres reconnus IPG ou 39bisA par la CPPAP. Cette association est gérée par le Spiil via un contrat de prestations. Le Spiil est l'unique membre de J'aime l'info.

En 2023, J'aime l'info a collecté environ 5,6 millions d'euros auprès de 90 000 donateurs, particuliers et entreprises, en forte augmentation par rapport à 2022. Ce succès est dû à l'amélioration du système de collecte de dons, qui permet une meilleure expérience, tant pour les donateurs que les éditeurs.



Cette croissance est le fruit d'un contexte sociétal favorable à la collecte de fonds par la presse indépendante. Les dispositifs permettant de soutenir la presse ont connu un engouement, également constaté au niveau international. Cet intérêt

s'explique par une prise de conscience croissante des lecteurs quant à la qualité de l'information.

La nouvelle plateforme de collecte de dons qui s'appuie sur Donorbox, un outil qui propose des formulaires de dons aux associations du monde entier, est en place depuis mars 2022 et a déjà collecté près de 8 millions d'euros. L'association a lancé une opération de migration des données des paiements récurrents entre l'ancienne plateforme, Okpal et la nouvelle. Un nouveau site de l'association est en cours de finalisation et sera livré mi-mai 2024. Les éditeurs auront accès à un éventail de services : accès API individualisé qui leur permettra d'intégrer directement les données de leur collecte à leur CRM, l'export facilité des données des donateurs en un clic, un tableau de bord pour se comparer à l'ensemble des éditeurs ou encore une foire aux questions pour les donateurs.

4. Représentation

4.1. Commission paritaire des publications et agences de presse

Gabrielle Boeri-Charles représente le Spiil à la CPPAP jusqu'à avril 2024. Elle a siégé dans les sous-commissions examinant les dossiers de services de presse en ligne et les commissions plénières où sont présentés les dossiers de titres papier et numériques faisant l'objet d'un renvoi ou d'un recours.

Dans les débats, elle a généralement défendu une interprétation souple des critères sur l'utilisation du mode écrit comme des conditions de l'IPG et s'est montrée vigilante sur le respect des obligations professionnelles : maîtrise éditoriale, contenu original, ne constituant pas un outil de promotion, etc.

Gabrielle Boeri-Charles sera remplacée par Max Boire comme représentante du Spiil auprès de la CPPAP à compter de fin avril 2024.

4.2. Comité d'orientation du FSDP et Club des innovateurs

Benjamin Sabbah a représenté le Spiil au Comité d'orientation du FSDP, jusqu'à mars 2024. Anne-Claire Marquet, directrice du Spiil, siège au Club des innovateurs, elle est également suppléante de Benjamin au Comité d'orientation du FSDP.

Benjamin Sabbah sera remplacé par Vincent Couronne à compter de juin 2024.

Le FSDP a siégé trois fois en 2023. Les représentants du Spiil ont plaidé pour une application exigeante des conditions d'examen des dossiers. Benjamin Sabbah a apporté son expertise de la presse en ligne pour certains dossiers des membres

du Spiil.

Le Spiil a aussi siégé à quatre réunions du Club des innovateurs pour l'attribution des bourses émergences.

4.3. Association pour la transparence économique (Apte)

L'Association pour la transparence économique (Apte) regroupe les éditeurs habilités à publier des annonces judiciaires et légales (AJL). Elle édite la plateforme [Actulégales](#) qui met en ligne toutes les annonces parues. Elle est l'interlocutrice de la direction médias du ministère de la Culture (DGMIC) concernant l'organisation et l'évolution de ce marché réglementé.

En 2022, l'Apte s'est réunie à quatre reprises pour des conseils d'administration et son assemblée générale. Cécile Dubois représente le Spiil auprès de l'Apte.

4.4. Écoles de journalisme

En tant que signataire de la Convention collective des journalistes, le Spiil est membre des conseils pédagogiques des écoles de journalisme reconnues par la profession.

- Laurent Burlet à l'école de journalisme de Grenoble
- Gaétane Deljurie à l'école de Journalisme de Lille
- Cécile Dubois à l'Institut pratique du journalisme
- Gilles Luneau à l'École publique de journalisme de Tours
- Gael Cerez à l'École de journalisme de Toulouse
- Alexis Nekrassov au Centre de formation des journalistes à Paris
- Pierre France à l'école de journalisme de Strasbourg

5. Social – Convention collective nationale des journalistes

5.1. Représentativité patronale

Le Spiil est un syndicat d'employeurs représentatif agréé par le ministère de Travail pour la branche de la Convention collective des journalistes. À la suite de la mesure de la représentativité patronale effectuée fin 2020 et dont les résultats ont été révélés en novembre 2021, le Spiil est devenu le premier syndicat d'éditeurs de presse en nombre d'adhérents. Il représente plus de 19 % du nombre d'entreprises de la branche journalistes.

Au 31 décembre 2019, les adhérents du Spiil comptaient 1 494 salariés, dont 889 journalistes titulaires ou pigistes.

5.2. Commission chargée de statuer sur la rémunération des droits d’auteur des journalistes et autres auteurs au titre du droit d’auteur et du droit voisin des agences de presse et éditeurs de presse

Cette Commission, dite “commission droits d’auteur – droits voisins”, a été créée en 2021. Elle vise à statuer sur d’éventuels différends relatifs à la rémunération des droits d’auteur des journalistes et sur le reversement d’une fraction des droits voisins par les entreprises de presse à leurs journalistes.

Alexis Nekrassov y représente le Spiil, supplée depuis avril 2024 par Marie Hédin-Christophe.

Il y a sept dossiers en cours à la CDADV. En raison du temps nécessaire pour traiter les dossiers, un cas demandant parfois jusqu’à trois audiences, seuls trois cas ont été tranchés en 2023.

5.3. Commission de la carte d’identité des journalistes professionnels

[Le syndicat siège depuis avril 2019](#) à la Commission de la carte d’identité des journalistes professionnels (CCIJP). Alexis Nekrassov l’y représente.

Le Spiil avait accepté en 2019, comme une première étape, l’octroi d’un siège de suppléant, dans le collège employeur. Cependant, nous continuons de militer pour l’obtention d’un siège plein (titulaire et suppléant) proportionné à la représentativité du syndicat.

Le Spiil défend au sein de la CCIJP une conception ouverte et rigoureuse du journalisme.

- Moderne dans la forme. La production éditoriale, les formats et les pratiques journalistiques évoluent en profondeur. Ces changements ne doivent pas pénaliser les journalistes professionnels dans l’obtention de la carte de presse. La CCIJP doit continuer à s’adapter à ces évolutions d’usages et de pratiques professionnelles.
- Classique dans son exigence déontologique. À la Commission, le Spiil est attentif au respect exigeant des règles déontologiques.
- Pédagogique dans son fonctionnement. Siégeant à la commission plénière, le représentant du Spiil veille à sensibiliser les autres commissaires aux évolutions des formats et des standards et sollicite la création de groupes de travail spécifiques pour étudier les nouveaux usages afin de les faire

inscrire dans les règles internes de la commission.

5.4. Négociations autour de la grille de qualification et de compétences des journalistes

Les négociations autour de la grille de qualification et de compétences des journalistes employés par les entreprises membres du Spiil ont débuté en 2023 et se poursuivent en 2024. Côté Spiil, les négociations sont menées par Laurent Mauriac, Marie Hédin-Christophe et Anne-Claire Marquet. Du côté des organisations de salariés, toutes les organisations représentatives participent aux négociations : CFDT (représenté par Élise Descamps et Laurent Villette), SNJ (représenté par Vincent Lanier et Claire Padych), SNJ-CGT (représenté par Pablo Aiquel) et FO (représenté par Tristan Malle). Les membres du Spiil ont été consultés à plusieurs reprises, par sondage, sur les propositions de l'équipe chargée de la négociation, et lors de réunions en visioconférence. Les échanges avec les adhérents et les organisations de salariés ont permis d'améliorer la proposition initiale et d'aboutir à des solutions innovantes pour la rémunération des journalistes permanents et des journalistes rémunérés à la pige en définissant des parcours d'un échelon à l'autre sans passage obligé par des fonctions hiérarchiques, en valorisant l'expertise dans un domaine ou l'acquisition de nouvelles compétences ou encore en laissant deux ans aux entreprises nouvellement créées pour appliquer la grille.

5.5. Commission arbitrale des journalistes

La [Commission arbitrale des journalistes](#) est une forme de conseil des Prud'hommes pour les journalistes. La Commission arbitrale est obligatoirement saisie et elle est seule compétente pour fixer le montant global de l'indemnité de licenciement d'un journaliste ayant plus de 15 ans d'ancienneté. Elle intervient également en cas de licenciement pour faute lourde ou faute grave. Sa décision n'est pas susceptible d'appel.

Le Spiil est amené ponctuellement à participer aux arbitrages des différends entre employeurs et journalistes salariés.

En 2023, deux commissions arbitrales ont eu lieu.

6. Plaidoyer

6.1. Règles encadrant les actions de plaidoyer

Transparence

Le Spiil a rendu publiques, en 2023 comme précédemment, toutes ses actions visant à influencer le travail législatif et réglementaire. Allant au-delà des obligations légales et réglementaires, le Spiil rend publics ses rendez-vous avec les élus, les fonctionnaires, ainsi que les travaux et argumentaires qui leur sont remis.

Enregistrement auprès de la HATVP

Depuis juillet 2017 et la publication du décret d'application de la « Loi Sapin II » (loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique) créant un répertoire des représentants d'intérêts auprès des pouvoirs publics, tous les représentants d'intérêts doivent être enregistrés sur les registres de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Le Spiil a [rempli cette obligation](#) et rendra compte, comme le demande la loi, de ses actions de communication vers les pouvoirs publics depuis leur inscription au registre et dans les trois mois qui suivront la clôture de ses comptes 2023.

Enregistrement auprès du registre de l'Union européenne

Le Spiil est enregistré au registre de transparence de l'Union européenne depuis sa création en 2011. Il met à jour chaque année [sa fiche](#). Ce registre est un outil commun au Parlement européen et à la Commission qui a pour objectif d'informer les citoyens sur l'ensemble des personnes morales et indépendantes qui ont des actions d'influence auprès des décideurs européens.

6.2. Les rendez-vous institutionnels

Date	Personne(s)/institutions rencontrée(s)	Sujets abordés
13/01/2023	Julie Ghibellini, conseillère chargée de l'audiovisuel et des médias auprès de la ministre de la Culture	Échange pour faire un point sur la situation du secteur : aides à la presse, centre national de la presse, états généraux de l'information
24/02/2023	Arcom	Prise de contact pour échanger sur les contrats climat et sur la désinformation

15/03/2023	Rendez-vous avec le député Aurélien Saintoul	Échange sur la liberté d'expression des éditeurs de presse
20/03/2023	Sous-commission FSDP du Spiil	Échange avec l'équipe de la DGMIC chargée du traitement des dossiers FSDP
26/04/2023	Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC)	Point de suivi sur l'aide au pluralisme pour les services de presse tout en ligne (SPTEL)
12/05/2023	Florence Philbert, directrice générale des médias à la DGMIC et Alexandre Koutchouk, sous-directeur des médias à la DGMIC	Présentation auprès de Florence Philbert et discussion à la suite de la suppression du crédit d'impôt pour la souscription d'un premier abonnement à un titre de presse
31/05/2023	Isabelle Rauch, présidente de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale	Échanges sur la question de l'ingérence étrangère et sur le Centre national de la presse
22/06/2023	Direction générale du Travail	Échanges autour de la création d'une grille de compétences et de qualifications
28/06/2023	Inspection générale des Affaires culturelles	Audition du Spiil dans le cadre de la mission lancée sur la distribution de la presse
14/09/2023	Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale	Audition de Laurent Mauriac par les rapporteurs de la mission « Médias, livres et industries culturelles » dans le cadre de la préparation du Projet de loi de finances pour 2024
04/10/2023	Monique di Marco, sénatrice	Présentation de la position du Spiil sur les différentes propositions de loi relatives à l'indépendance des rédactions

11/10/2023	Sophie Taillé-Polian, députée	Discussion autour des propositions du Spiil formulées dans le cadre des États généraux
10/11/2023	Btisam Chkirbani, directrice de projet Presse à la Direction générale des entreprises	Échanges autour des sujets d'actualité du Spiil et notamment la réforme des aides à la presse
29/11/2023	Comité de l'intelligence artificielle générative	Présentation des positions du Spiil en faveur d'une réglementation des technologies d'intelligence artificielle centrée sur la transparence des données, le respect du droit d'auteur et du droit de la concurrence
20/12/2023	DGMIC	

6.3. Les propositions du Spiil à l'occasion des États généraux de l'information

À l'occasion des États généraux de l'information lancés par le gouvernement à l'automne 2023, le Spiil [a formulé cinq recommandations](#) pour renforcer l'écosystème des médias d'information.

- 1. Assurer une véritable protection de la liberté d'informer en France et au niveau européen**
- 2. Renforcer la solvabilité des entreprises de presse en travaillant sur deux leviers : les aides et l'investissement**
- 3. Réviser des critères de reconnaissance des médias d'information devenus obsolètes à l'heure de la diversification des supports et leur convergence sur le numérique**
- 4. Créer un Centre national de la presse (CNP)**
- 5. Proposer une loi Bichet du numérique**

À l'issue de la publication de sa note de position le 8 novembre 2023, le Spiil a sollicité les cinq groupes de travail chargés de coordonner le travail des États généraux afin d'obtenir des auditions. Le groupe de travail n°3 portant sur l'avenir des médias d'information et du journalisme a répondu favorablement à cette demande. Les coprésidents du Spiil, Cécile Dubois et Laurent Mauriac et la directrice générale du Spiil, Anne-Claire Marquet, ont été entendus par les

membres du groupe de travail n°3 le 15 février 2024.

6.4 Liberté de la presse : mobilisation du Spiil en faveur de Mediapart, Le Poulpe, Disclose et le Courrier des Balkans

En 2023, quatre membres du Spiil (Mediapart, Le Poulpe, Disclose et le Courrier des Balkans), ont fait l'objet de procédures judiciaires ou administratives, en France ou à l'étranger, constituant des atteintes à la liberté d'informar.

En septembre 2022, le tribunal de commerce de Rouen a rendu une ordonnance non contradictoire autorisant des huissiers à procéder à des fouilles pour tenter d'identifier les sources du Poulpe et de Mediapart dans le cadre d'une enquête sur les pratiques d'une entreprise de dépollution. En 2023, le Poulpe a lancé une campagne de financement participatif afin de faire face à ses frais de justice. Le Spiil a apporté son soutien aux journalistes incriminés par cette nouvelle procédure-bâillon. Il a également fermement condamné le recours aux tribunaux de commerce, sans possibilité de débats contradictoires, pour attenter au secret des sources et rappelé que la loi de 1881 était la seule légitime pour encadrer la liberté d'expression.

Une nouvelle atteinte au secret des sources est intervenue en septembre 2023 avec le placement en garde à vue et la perquisition par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) du domicile de la journaliste d'investigation Ariane Lavrilleux, qui travaille notamment pour le média Disclose. Ariane Lavrilleux avait révélé que l'État français avait apporté son concours au régime égyptien de Mohammed Al-Sissi dans le cadre d'opérations militaires visant des civils.

Le 26 octobre 2023, le journaliste du Courrier des Balkans Romain Chauvet s'est vu infliger une peine de six mois de prison avec sursis par un tribunal d'Athènes pour « diffusion de fausses informations ». Cette décision a été prononcée sur la foi d'un seul témoignage accusant Romain Chauvet d'avoir lancé une fausse alerte à la bombe.

Enfin, le Spiil a dénoncé l'agression physique dont a été victime en février 2023 Edwy Plenel, directeur de la publication de Mediapart, par l'actrice et réalisatrice Maïwenn. À travers ce geste, qui n'avait aucun rapport avec la personne du journaliste, c'est le travail d'investigation de Mediapart qui a été pris pour cible.

Dans les quatre cas, le Spiil a publié des communiqués pour dénoncer ces décisions et agissements et rappeler ses positions en faveur de la protection de la liberté de la presse.

Enfin, le Spiil s'est mobilisé, via la fédération la fédération européenne News Media Europe et des échanges avec la directrice de cabinet de Vera Jourova,

vice-présidente de la Commission européenne chargée de la transparence et des valeurs, contre le projet porté par la France d'inclure dans l'European Media Freedom Act une disposition autorisant l'espionnage des journalistes en cas de risques pour la sécurité nationale.

6.5. Droits voisins

Le Spiil a poursuivi son engagement au sein de l'organisme de gestion collective DVP et compte plusieurs de ses membres au sein de la gouvernance de la société :

- Marie Hédin-Christophe, La Lettre du Musicien, trésorière de DVP, membre du bureau et du conseil d'administration
- Laurent Mauriac, Brief.me, membre du conseil d'administration
- Cécile Sourd, directrice générale de Mediapart, membre du conseil de surveillance.

Le Spiil échange également des informations régulièrement avec la fédération européenne News Media Europe au sujet de la mise en œuvre du droit voisin en France et l'avancée des négociations menées par DVP.

6.6. Ouverture de l'accès aux accords Subscribe with Google et Google News Showcase

Google News Showcase est une plateforme de mise en avant d'actualités.

Subscribe with Google est un service qui vise à faciliter la souscription d'abonnements payants auprès d'éditeurs IPG grâce à l'utilisation du compte Google des utilisateurs. Ceux qui ont déjà enregistré leur numéro de carte bancaire dans le service Google Pay n'ont pas besoin de le faire à nouveau. Les utilisateurs doivent accepter le dépôt d'un cookie de Google permettant une analyse de leur consommation d'articles. Ce système est aujourd'hui largement utilisé par plusieurs médias généralistes tels que Le Monde, Libération, Le Figaro ou encore L'Express, L'Obs, Télérama et plusieurs titres de la presse quotidienne régionale. Ces médias offrent des promotions aux utilisateurs de Subscribe with Google allant généralement jusqu'à 50 % du prix de l'abonnement annuel pour la première année. Google compense ces promotions dans le cadre de budgets de co-marketing.

Ces deux services étaient réservés, à leur lancement, à une minorité d'éditeurs, sélectionnés par Google, ce qui posait des problèmes d'équité et engendrait d'importantes distorsions de concurrence dans le secteur de la presse.

En 2022, le Spiil a lancé des négociations avec Google afin d'obtenir une ouverture

de ses dispositifs aux éditeurs de presse sur la base de critères clairs et transparents.

Ainsi, le Spiil a obtenu :

- une ouverture de l'accès à Google News Showcase à tous les éditeurs IPG qui en feraient la demande
- un accès à Subscribe with Google à tous les éditeurs qui en feraient la demande. Les budgets de co-marketing sont accessibles aux éditeurs IPG ou 39bisA qui disposent d'au moins 4 500 abonnés et qui ont placé la conquête d'abonnés numériques payants au cœur de leur stratégie.

6.7. Ouverture des aides au pluralisme pour les services de presse tout en ligne

Les demandes d'aide au pluralisme pour les services de presse tout en ligne ont été ouvertes à l'été 2022.

En 2023, une trentaine d'éditeurs a bénéficié du dispositif.

En raison des variations importantes de versements entre 2022 et 2023 pour certains éditeurs, liées à l'arrivée d'éditeurs IPG basés sur un modèle de facturation BtoB, le Spiil a fait des propositions pour affiner le dispositif. Les éditeurs proposant des abonnements collectifs doivent à présent calculer un prix moyen par utilisateur effectuant au moins une visite par mois ou inscrit à une newsletter.

6.8. Contribution aux travaux de la fédération européenne News Media Europe

Le Spiil a poursuivi sa contribution aux travaux de la fédération européenne News Media Europe, notamment au travers de sa participation aux réunions du groupe de travail sur le droit d'auteur et du siège qu'il détient au sein du conseil d'administration de la fédération.

Anne-Claire Marquet, directrice générale du Spiil, a assisté à un séminaire sur l'intelligence artificielle organisé à Londres en avril 2023 et à une réunion du conseil d'administration de NME organisée à Prague le 18 et 19 octobre 2023.

L'équipe du Spiil chargée des affaires institutionnelles s'est également rendue à Bruxelles le 27 novembre 2023 pour assister à une session en présentiel consacrée au partage de retours d'expérience des membres et à la discussion des défis futurs, dans le contexte des progrès rapides de l'intelligence artificielle. L'occasion

pour le Spiil de faire le point sur l'avancée des négociations menées en France par DVP.

Le Spiil s'est également fortement mobilisé, aux côtés de NME, pour peser dans les négociations du règlement européen sur la liberté des médias (EMFA). Parmi les points les plus problématiques du texte figurait la dérogation, inscrite à l'article 4, à l'interdiction de l'utilisation de logiciels espions contre les journalistes pour motif de « sécurité nationale ». Le Spiil s'est réjoui de la suppression de cette dérogation dans le texte de l'accord final adopté par le Parlement européen le 13 mars 2024.

6.9. Développement des relations avec les autres organisations professionnelles du secteur des médias

En juillet 2023, le Spiil a organisé un premier déjeuner avec l'ensemble des organisations professionnelles du secteur : l'Apig (l'Alliance pour la presse d'information générale), le SEPM (le Syndicat des éditeurs de presse magazine) et la FNPS (la Fédération nationale de la presse d'information spécialisée), pour échanger sur les synergies possibles entre organisations et clarifier les points de désaccord. Ce premier déjeuner a permis de dessiner des points de convergence, en particulier sur le rapport aux plateformes, l'intelligence artificielle et l'éducation aux médias. Deux autres déjeuners ont été organisés depuis, un en janvier 2024 et un autre en avril 2024. Le Spiil souhaite poursuivre ces rencontres qui permettent de mieux travailler collectivement pour le secteur de la presse et développer l'influence du syndicat.

6.10. Perspectives

En 2024, l'action institutionnelle du Spiil, s'articule autour de plusieurs priorités :

- Le rééquilibrage des relations avec les plateformes et les producteurs d'outils d'intelligence artificielle générative, notamment en matière de lutte contre la désinformation et d'utilisation des données personnelles. Le Spiil sera particulièrement vigilant à l'application de l'IA Act adopté par le législateur européen et se positionnera également en faveur de son approfondissement dans le cadre du droit national. La reconnaissance du caractère stratégique des entreprises de presse pour la vitalité du débat démocratique grâce à des mesures de soutien à l'investissement et la refonte du système complexe et foisonnant des aides publiques ;
- La promotion d'un écosystème des médias d'information tourné vers la prospective et l'innovation, au travers de la création d'un Centre national de la presse, espace privilégié de discussions entre acteurs du secteur.

- Le développement d'une réflexion sur les enjeux de la distribution de la presse numérique, tant sur son financement que sur les problématiques de concurrence qui se posent sur ce marché.

7. Communication externe

En 2023, le Spiil a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux et a systématisé la diffusion de ses prises de positions grâce à l'envoi de newsletters envoyées à près de 3 000 contacts.

7.1. Réseaux sociaux

Au cours de l'année 2023, le Spiil a augmenté son audience sur les réseaux sociaux grâce à une communication plus fréquente et plus efficace :

- Le nombre d'abonnés sur LinkedIn est passé de 614 à 978 abonnés (364 abonnés supplémentaires).
- Sur X, le Spiil a gagné 229 abonnés et compte 5 229 abonnés fin 2023.

7.2. Envoi de newsletters

En 2023, le Spiil a envoyé quatre e-mails à sa liste de communication externe comportant plus de 3 000 contacts (politiques, presse, futurs membres ou citoyens intéressés par les actions du syndicat), contre 6 en 2022.

Le taux de lecture moyen de ces campagnes s'élève à 36 %, soit 6 points de plus que la moyenne constatée dans le secteur associatif. Le taux de clic est de 6 %, supérieur là encore à la moyenne constatée dans le secteur associatif.

7.3. Retombées presse

En 2023, le Spiil a fait l'objet d'une dizaine de retombées dans la presse, principalement dans des titres spécialisés tels que la Correspondance de la Presse, Le Monde, les Clés de la presse ou encore Mind Media.

Fait à Paris, le 30 mai 2024

Laurent Mauriac et Cécile Dubois, co-présidents